EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECŒR, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 45

MISE À DISPOSITION DE LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCE "PROGRAMMATION CULTURELLE - DIRECTION DE LA CULTURE"

Dans le cadre des spectacles organisés pour les « Escales Clermontoises », la Ville est amenée occasionnellement à mettre à disposition des compagnies qui le souhaitent sa régie de recettes et d'avance « Programmation Culturelle – Direction de la Culture ».

Cette mise à disposition comprend la vente de billets de spectacles et manifestations organisés par la Ville ainsi que la vente au nom et pour le compte d'organismes partenaires avec lesquels la Ville a passé une convention.

La régie reverse aux partenaires les produits encaissés.

Une rémunération symbolique d'un euro par an au bénéfice de la Commune de Clermont-Ferrand est prévue.

Il vous est demandé, en accord avec votre Commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions prises dans le cadre de la présente délibération.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 avril 2010

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Olivier BIANCHI

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BILLETTERIE « PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND »

ENTRE
La Commune de Clermont-Ferrand,
10, rue Philippe Marcombes, 63000 Clermont-Ferrand,
représentée par Serge Godard, Maire de Clermont-Ferrand, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du .....,
dénommée ci-après le mandataire

ET
Compagnie XXXX,
sise
représentée par XXXXXX Président,
dénommée ci-après le mandant

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La Ville de Clermont-Ferrand souhaite promouvoir les compagnies de théâtre qui travaillent à destination des publics clermontois et propose la mise à disposition de la billetterie « Programmation Culturelle » aux compagnies qui le souhaitent.

Vu l'arrêté du Maire en date du 21 février 2006 portant création d'une régie de recettes et d'avances « Programmation Culturelle - Service Direction de la Culture » installée rue Mail d'Allagnat,

Vu l'autorisation délivrée conformément aux dispositions de l'arrêté sus-visé pris en application des articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Terrotoriales et de l'instruction codificatrice N° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, d'assurer :

- la vente de billets de spectacles et de manifestations organisés par la Ville de Clermont-Ferrand,
- la vente de billets au nom et pour le compte d'organismes partenaires avec lesquels la Ville a passé une convention,
- le reversement aux partenaires des produits encaissés.

Article 1

La Commune de Clermont-Ferrand, par l'intermédiaire de la Régie de recette et d'avance « Programmation Culturelle – Service Direction de la Culture « assure au nom et pour le compte du mandant, en qualité de mandataire,

- l'édition et la vente de billets,
- le reversement de produits encaissés,
- les coordonnées des acheteurs de Billets,

A l'occasion de chaque spectacle ou manifestation sera établie une fiche, signée par le représentant de chacune des parties, déterminant précisément les places dont la vente est confiée à la Commune de Clermont-Ferrand avec l'indication des prix de vente selon les catégories de spectateurs.

Article 2

Pour chaque spectacle ou manifestation concerné, le mandant recevra les mêmes documents justificatifs que ceux transmis au Trésorier municipal dans un délai de trente cinq jours au plus après la date du spectacle ou de la manifestation.
Le reversement des produits encaissés interviendra dans le même délai.

Article 3

La présente convention est conclue pour les représentations organisées les xxxxxxxxxx 20XX.
Elle pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de trois mois.

Article 4

Le mandant versera une somme d'un euro par an à la Commune de Clermont-Ferrand, en rémunération du service rendu.

Fait en trois exemplaires.

A Clermont-Ferrand le

Le Représentant de la Commune de Clermont-Ferrand,
Le Maire,

Pour Le Maire
(Nom- Prénom, Qualité)

Serge Godard

Mr(Me)……..
Président (e)